

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Melody Theriault

<https://www.cadre21.org/membres/0cee5189b9ba33586616f3dd>

Date d'obtention : 2022-02-22 19:47:25



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Discuter avec le dénonciateur de la situation et/ou la victime.
- 2- Remplir la trousse SEXTO et évaluer quelle sera la prochaine étape.
- 3- Vérifier s'il y a des témoins et/ou des complices d'impliqués dans cette l'histoire et les rencontrer eux aussi s'il y a lieu en remplissant la trousse SEXTO.
- **Contacter le service de police si nous avons des motifs de croire qu'il pourrait s'agir d'un cas de malveillance intentionnelle**
- 4- Rencontrer l'instigateur tout en protégeant les élèves ayant donnés des informations ainsi que la victime et compléter la trousse SEXTO.
- 5- Déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou impulsif. (Impulsif: Poursuivre l'intervention avec les outils de la trousse avant de transmettre au service de police. / Malveillant: Saisir l'appareil électronique s'il y a lieu et transmettre au service de police immédiatement.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Situation #1: La rencontre de sensibilisation SEXTO doit avoir lieu et s'avère certainement très efficace.

Situation #2: Même s'il ne s'agit probablement pas de pornographie juvénile, nous devons tout de même rencontrer l'instigateur et traiter la situation en fonction du code de vie de l'école. Ne jamais regarder la photo ou la vidéo ni chercher à la faire. Une fois le relais donné aux autorités, nous ne devons plus rencontrer d'autres élèves en lien avec cette histoire. Il s'agit du travail des policiers.

Situation #3: Référer aux autorités les situations qui ne se sont pas produite et qui n'ont aucune portée dans l'établissement. Lorsqu'il s'agit d'un geste malveillant, ne pas rencontrer l'instigateur, confisquer le cellulaire et référer la situation aux autorités policières. Ne pas répondre aux questions des journalistes et référer aux responsables des communications en passant par ma direction.

Je retiens également qu'il faut bien prendre le temps d'évaluer la situation tout en agissant le plus rapidement possible afin de limiter la possible distribution.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que saisir l'appareil téléphonique pourrait s'avérer plus compliquer si le jeune se désorganise mais je peux toujours demander l'aide des agents de sécurité et aviser ma direction ainsi que le service de police du refus de collaboration de l'instigateur.